



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT

Le 25 janvier 2024/os

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 24 JANVIER 2024**

Corps professoral

Profs. D. Forster, B. Sträuli, L. Thévenoz

Corps des collaborateurs-trices de l'enseignement et de la recherche

Mme M. Baqué, MM. J. Arber, F. Burgener, C. Hirsch

Corps des étudiant-e-s

Mmes M. Lakouait (présidente), T. Cesari (vice-présidente), C. Monsanto, M. F. Castagnolo

Corps du personnel administratif et technique

Mmes C. Peiry Krahenbühl, S. Taboada Barreiro

Assistent avec voix consultative

B. Bertossa et C. Gidari Wassmer, conseillères académiques

Excusé-e-s

Mme A. Leuba, doyenne, Profs. C. Kaddous, K. Lempen, M.-L. Papaux van Delden, G. P. Romano, M. Sassòli, Mme Y. Colin-Osta, conseillère académique

Invité-e-s

Profs. C. Bovet, M. Hertig Randall

Procès-verbal

Mme O. Stierlin

La présidente, Mme M. Lakouait, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette séance extraordinaire relative à la désignation d'un-e nouveau-elle doyen-ne. Elle demande à la prof. M. Hertig Randall d'exposer le résultat de la séance du Collège des professeur-es tenue ce même jour.

La prof. M. Hertig Randall fait part de la décision du Collège des professeur-es de soutenir la candidature du prof. L. Thévenoz au poste de doyen. La présentation de son programme ainsi que

la présentation du rapport de la Commission de proposition ont suscité une discussion très claire, très ouverte, qui a débouché sur un vote à l'unanimité.

Le prof. L. Thévenoz prend la parole ; il mentionne que la nomination de la doyenne actuelle au poste de rectrice n'était pas prévue et souligne le fait qu'il s'agit d'une très bonne nouvelle pour l'Université et pour la Faculté de droit. Il expose ensuite les grandes lignes de son programme.

La Faculté de droit vit actuellement une période très dynamique, avec le départ de plusieurs professeur-es expérimenté-es et l'arrivée de nouveaux talents à même d'apporter des éléments neufs et différents. En intégrant ces nouveaux membres du corps professoral au sein de la Faculté, le prof. L. Thévenoz souhaite continuer à développer et à faire rayonner notre institution.

Concernant la question des coupes budgétaires, les solutions proposées jusqu'à présent par le Décanat lui semblent optimales. Le prof. L. Thévenoz continuera sur la voie tracée, tout en renforçant comme prévu l'équipe d'assistant-es, ceci impliquant de suivre davantage de projets de thèse.

Il voit plusieurs défis à relever au cours de son mandat.

Il s'interroge entre autres sur le devenir des étudiant-es et prévoit d'effectuer un travail de statistiques pour leur donner un aperçu de leur propre situation. Il souhaite entamer une réflexion pour optimiser le cursus universitaire, en poursuivant le projet de créer notamment un Bachelor Droit/Relations internationales et en considérant la question de l'intelligence artificielle et ses répercussions sur la rédaction et sur la façon d'évaluer les travaux.

Le prof. L. Thévenoz estime que l'offre au niveau des Masters est quelque peu inodore-incolore et souhaiterait l'améliorer, en créant par exemple un Master en droit international, en droit de la santé ou en droit du sport. Son idée est de donner un relief majeur à la Faculté au niveau international, avec une offre plus spécialisée qui pourrait attirer des étudiant-es étranger-ères. Sa réflexion se porte également sur la création d'un Master conjoint avec une université de renommée étrangère.

Au niveau local, de nombreux colloques sont organisés par l'Université mais aussi par d'autres entités ; là aussi, le prof. L. Thévenoz voudrait davantage faire rayonner la Faculté de droit.

Font également partie de son programme : le renforcement de la recherche au quotidien avec notamment le souhait que le pôle recherche soit représenté par un membre du décanat ; la transmission du savoir-faire aux doctorant-es et post-doctorant-es ; une meilleure communication aux professeur-es associé-es concernant le processus de promotion au titre de professeur-e ordinaire.

Suite à une question de Mme M. Lakouait, le prof. L. Thévenoz confirme qu'il continuera à dispenser ses cours s'il est nommé doyen.

S'ensuit une discussion concernant la réforme du plan d'études. Mme T. Cesari tient à signaler que cette réforme est au centre des préoccupations des étudiant-es et qu'il apparait clairement que les informations communiquées à ce sujet n'ont pas bien été comprises. Le prof. L. Thévenoz confirme qu'il s'agit d'un sujet compliqué et que les professeur-es doivent s'entendre et imaginer des interfaces. Mais bien que le challenge de cette période transitoire s'avère complexe, il n'est pas question d'un retour en arrière. Mme M. Baqué souligne que la transversalité est difficile et que la lisibilité des notes, notamment pour un employeur, sera compliquée. M. F. Castagnolo ajoute qu'après discussion avec certain-es professeur-es, il s'est aperçu qu'ils-elles ne connaissent pas les détails de cette réforme ; une meilleure communication est nécessaire. Mmes T. Cesari et M. Lakouait sont d'avis qu'il faudrait probablement réorganiser la planification des examens. Le prof. L. Thévenoz termine en précisant que les spécialisations et nouveaux masters devront être matière à débat.

Le prof. L. Thévenoz ayant quitté la salle, le prof. C. Bovet, président de la Commission de proposition, rapporte que ladite Commission a dû agir rapidement et fixer un délai au 8 décembre

2023 pour l'appel aux candidatures des professeur-es ordinaires intéressé-es à reprendre le poste de doyen-ne.

Seul le prof. L. Thévenoz a postulé. Trois séances ont suivi, les 5 et 22 décembre 2023 et le 16 janvier 2024, date à laquelle le prof. L. Thévenoz a été entendu. Les membres du Collège des professeur-es se sont réunis le 24 janvier pour prendre une décision. Ils ont été convaincus à l'unanimité par la candidature du prof. L. Thévenoz, de par ses nombreuses qualités académiques, son parcours professionnel et son réseau.

Son mandat de doyen durera jusqu'au 31 août 2026, soit jusqu'à l'âge de 67 ans. Une nouvelle clause entrera en effet prochainement en vigueur, autorisant les professeur-es à travailler jusqu'à l'âge de 67 ans.

La prof. M. Hertig Randall ajoute que le Collège des professeur-es s'est prononcé en faveur du prof. L. Thévenoz par conviction et non pas par défaut.

Le Conseil participatif approuve la nomination du prof. L. Thévenoz au poste de doyen de la Faculté pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 août 2026 (11 voix favorables, 0 non et 1 abstention).

La séance est levée à 17h15.